Port du masque devant les entrées et sorties des établissements scolaires de Seine-et-Marne et aux abords des gares



Port du masque devant les entrées et sorties des établissements scolaires de Seine-et-Marne et aux abords des gares.

Créé le : 28/08/2020

Arrêté préféctoral n°2020/DCSE/049 (/sites/guermantes.fr/files/media/downloads/arrete-prefectorale-049.pdf)

PDF
376.59 Ko